



Commune de
ROUVROY

PRIME COMMUNALE

Sauvegarde et réalisation de toiture en tuiles romaines

En vertu de la délibération du Conseil Communal en séance du 01 décembre 2022, une prime pour sauvegarde ou la réalisation de sa toiture en tuiles romaines est octroyée

Le règlement est consultable sur le site www.rouvroy.be

Identité du demandeur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	
E-mail	
Nom du chef de ménage :	
N° de registre national du chef de ménage :	
N° de compte + IBAN de l'organisme	BE _ _ _ _ _
	BIC :

Date : / /

Signature :

Montant de la prime : 15 % du coût total des travaux H.T.V.A., concernant les postes relatifs au démontage, à la fourniture, à la pose et au faîtage des tuiles, et à 5 % du coût total des travaux H.T.V.A., concernant la charpente.

Les documents suivants sont joints à ma demande de prime :

- ☐ Un devis détaillé correspondant à un devis poste par poste à la réalisation des travaux;
- ☐ La facture finale avec preuve du paiement de celle-ci (extrait de compte) à la fin des travaux;
- ☐ Autre.....